

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean Supermousse  
Date d'exécution : 21-06-2019  
Date d'édition : 28-06-2019

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

S-Clean Supermousse

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

##### Secteur d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

##### Catégories de processus [PROC]

PROC 8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC 11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC 19 - Activités manuelles avec contact physique de la main

##### Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC 8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

##### Usages déconseillés

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Qlean-tec BV

Rue : Lireweg 12

Code postal/Lieu : 2153 PH Nieuw-Venep

Téléphone : +31 (0)297-274390

Télécopie : +31 (0)297-272442

Contact pour informations : SHE Department

Site web : [www.qleantec.com](http://www.qleantec.com)

E-mail (personne compétente) : [marketing@qleantec.com](mailto:marketing@qleantec.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ou consultez un centre local d'information sur l'intoxication:

Belgique: Centres Antipoison 070 – 245 245

Pays-Bas: NVIC 030 – 274 88 88

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1A ; Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean Supermousse  
Date d'exécution : 21-06-2019  
Date d'édition : 28-06-2019

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)



Corrosion (GHS05)

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF 2 % ; N°CAS : 7681-52-9

COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4

### Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)

### Remarque

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

## 2.3 Autres dangers

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

## 2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

HYDROXYDE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27 ; N°CE : 215-185-5; N°CAS : 1310-73-2

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488154-34 ; N°CE : 231-668-3; N°CAS : 7681-52-9

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490061-47 ; N°CE : 931-292-6; N°CAS : 308062-28-4

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** S-Clean Supermousse  
**Date d'exécution :** 21-06-2019  
**Date d'édition :** 28-06-2019

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

Poids :  $\geq 1 - < 2,5 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 2 ; H411

### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

### 5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

##### Procédures d'urgence

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean Supermousse  
Date d'exécution : 21-06-2019  
Date d'édition : 28-06-2019

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

compétentes.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

##### DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) ( HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié) ( HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 1 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local et systémique) ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; N°CAS : 7681-52-9 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 1,55 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local et systémique) ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; N°CAS : 7681-52-9 )

Voie d'exposition : Par voie orale

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean Supermousse

Date d'exécution : 21-06-2019

Version (Révision) :

6.0.0 (5.0.0)

Date d'édition : 28-06-2019

---

Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	0,26 mg/kg dw
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local et systémique) ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; N°CAS : 7681-52-9 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	0,5 %
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local et systémique) ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; N°CAS : 7681-52-9 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	1,53 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	5,5 mg/kg
Facteurs de sécurité :	Lichaamsgewicht/dag
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	0,44 mg/kg
Facteurs de sécurité :	Lichaamsgewicht/dag
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	6,2 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	11 mg/kg
Facteurs de sécurité :	Lichaamsgewicht/dag
<b>PNEC</b>	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; N°CAS : 7681-52-9 )
Valeur seuil :	0,00021 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; N°CAS : 7681-52-9 )
Valeur seuil :	0,00004 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,0335 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,00335 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	5,24 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )
Voie d'exposition :	Terre

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean Supermousse  
Date d'exécution : 21-06-2019  
Date d'édition : 28-06-2019

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

Valeur seuil : 0,524 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Terre) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 1,02 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration) ( COCODIMETHYLAMINEOXIDE ; N°CAS : 308062-28-4 )  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 24 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté EN ISO 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)  
Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration (durée maximale de port) Temps de passage (durée d'utilisation maxi) Epaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : jaune clair

Odeur : Chlore

#### Données de sécurité

État :			Liquide
Température de fusion/plage de fusion :			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	>	100 °C
Température de décomposition :		>	200 °C
point de congélation :			Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
température d'auto inflammabilité :		>	250 °C
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
pression de vapeur :	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :			Aucune donnée disponible
Densité :	( 20 °C )		1,14 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		100 Pds %
pH :			13,9
coefficient de partage (n-octanol/aqua) :		<	3
Viscosité :	( 20 °C )	<	10 mPa.s
densité de vapeur (air = 1) :	( 101 kPa )		Aucune donnée disponible
Valt onder Detergentia Verordening (EG) Nr. 648/2004 J/N			yes

### 9.2 Autres informations

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean Supermousse  
Date d'exécution : 21-06-2019  
Date d'édition : 28-06-2019

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

non applicable

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Effet irritant et caustique

###### Irritation primaire de la peau

non irritant.

###### Irritation des yeux

non irritant.

###### Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

##### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

###### Cancerogénité

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

###### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

###### Toxicité pour la reproduction

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non applicable

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

#### 12.6 Autres effets néfastes

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean Supermousse  
Date d'exécution : 21-06-2019  
Date d'édition : 28-06-2019

Version (Révision) : 6.0.0 (5.0.0)

Aucune

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 1760

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. ( HYDROXYDE DE SODIUM · HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF )

#### Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( SODIUM HYDROXIDE · SODIUM HYPOCHLORITE, SOLUTION CL ACTIVE )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( SODIUM HYDROXIDE · SODIUM HYPOCHLORITE, SOLUTION CL ACTIVE )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8  
Code de classification : C9  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2  
Étiquette de danger :



8

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B  
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 8 – Hypochlorites · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 18 – Alcalis  
Étiquette de danger :



8

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8  
Dispositions particulières : E 2  
Étiquette de danger :



8

### 14.4 Groupe d'emballage

II



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : S-Clean Supermousse

Date d'exécution : 21-06-2019

Date d'édition : 28-06-2019

Version (Révision) :

6.0.0 (5.0.0)

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

###### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

##### Autres réglementations (UE)

###### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

agents de blanchiment chlorés	< 5	%
polycarboxylates	< 5	%
agents de surface non ioniques	< 5	%

##### Directives nationales

###### Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Présente un danger important pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique (WGK)

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

DNEL = Derived No-Effect Level

DT50 = Time for 50% loss; half-life

EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)

EC50 = Median effective concentration

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** S-Clean Supermousse  
**Date d'exécution :** 21-06-2019  
**Date d'édition :** 28-06-2019

**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.0.0)

ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EWC = European Waste Catalogue  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
MRL = Maximum Residue Limit  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
OEL = Occupational Exposure Limits  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
PNEC = Previsible Non Effect Concentration  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

**N° de l'article:** 500271000519

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.